Audit
osez une signature
qui rassure

SAS au capital de 316 000 €
RCS Orléans 087 180 089

Siège social :
1A Allée des Balletières
45650 SAINT JEAN LE BLANC

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE VAL DE LOIRE

Association Loi 1901

Siège social : 13 AVENUE DES DROITS DE L'HOMME

45000 ORLEANS

EXERCICE 2025

Clos le 31/12/2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE PAR

La S.A.S. OSE AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de l'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE VAL DE LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE VAL DE LOIRE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2023-03 modifiant le règlement ANC N°2018-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Jean-le-Blanc, le 17 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,

S.A.S OSE AUDIT

Paul-Antoine TOMAS

Commissaire aux comptes

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	9 650	9 650		2 050	- 2 050
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 658	27 831	13 827	15 991	- 2 164
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	**51 308**	**37 481**	**13 827**	**18 041**	**- 4 214**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 270		17 270	19 161	- 1 891
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	102 178		102 178	128 574	- 26 396
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	170 204		170 204	198 242	- 28 038
TOTAL (III)	**289 652**		**289 652**	**345 978**	**- 56 326**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**340 960**	**37 481**	**303 480**	**364 019**	**- 60 539**

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	258 801	260 263	- 1 462
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-26 746	-1 462	- 25 284
Situation nette (sous total)	232 055	258 801	- 26 746
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	7 126	10 776	- 3 650
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**239 181**	**269 577**	**- 30 396**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156	21 982	- 21 826
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 053	37 716	- 30 663
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	24 540	26 623	- 2 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	32 550	8 121	24 429
TOTAL (IV)	**64 299**	**94 442**	**- 30 143**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**303 480**	**364 019**	**- 60 539**
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	12 394	11 973	421	3,52
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	169	415	- 246	-59,28
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	60 447	40 995	19 452	47,45
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	499 021	497 518	1 503	0,30
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	6 076	4 588	1 488	32,43
. Mécénats	4 946		4 946	N/S
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		1 955	- 1 955	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 807		1 807	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	**584 859**	**557 444**	**27 415**	**4,92**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	290 167	305 807	- 15 640	-5,11
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 722	2 870	852	29,69
Salaires et traitements	221 979	183 151	38 828	21,20
Cotisations sociales	81 217	63 195	18 022	28,52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 111	8 399	712	8,48
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 991	5 243	1 748	33,34
Total des charges d'exploitation (II)	**613 187**	**568 664**	**44 523**	**7,83**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-28 329**	**-11 220**	**- 17 109**	**152,49**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 583	3 039	- 1 456	-47,91
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**1 583**	**3 039**	**- 1 456**	**-47,91**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 – APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**1 583**	**3 039**	**- 1 456**	**-47,91**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-26 746**	**-8 181**	**- 18 565**	**226,93**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 719	- 6 719	-100
Total des produits exceptionnels (V)		**6 719**	**- 6 719**	**-100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**6 719**	**- 6 719**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	586 442	567 202	19 240	3,39
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	613 187	568 664	44 523	7,83
EXCEDENT OU DEFICIT	**-26 746**	**-1 462**	**- 25 284**	**N/S**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats	33 930	37 259	- 3 329	-8,93
Total	**33 930**	**37 259**	**- 3 329**	**-8,93**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

L'association FRANCE Nature Environnement Centre-Val de Loire (FNE Centre-Val de Loire) est la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement en région Centre-Val de Loire.

FNE Centre-Val de Loire regroupe des associations régies par la loi de 1901 ayant pour but la protection de la nature et de l'environnement.

FNE Centre-Val de Loire est affiliée à France Nature Environnement, sa fédération nationale, et est agréée depuis 1984 pour la protection de l'environnement en application de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976.

FNE Centre-Val de Loire met en oeuvre un ensemble d'actions et de moyens facilitant l'activité de ses associations membres et la réalisation des buts fixés. FNE Centre-Val de Loire assure des rôles d'animation de réseau, de coordination, d'assistance, de formation, de mutualisation, de représentation de son réseau et peut légitimement mener des projets d'envergure régionale.

FNE Centre-Val de Loire peut s'associer à toutes initiatives dont les buts sont identiques ou similaires aux siens.

FNE Centre-Val de Loire n'a pas vocation à se substituer aux activités des associations membres.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 303 479,53 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 26 745,70 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de méthode comptable Première application du règlement ANC n°2023-03

Conformément au règlement ANC n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, l'association applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective. Ces dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après.

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel : le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier : les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice :

Au titre de l'exercice 2025, la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat s'élève à 7 289 euros et est désormais comptabilisée en produits d'exploitation, au poste « concours publics et subventions d'exploitation », alors qu'elle était, lors des exercices précédents, enregistrée en produits exceptionnels pour un montant de 6 719 euros.

Remboursements de frais de personnel :

Les remboursements de frais de personnel comptabilisés en 2025 s'élèvent à 4 318 euros et sont présentés en diminution des charges de personnel, alors qu'ils étaient enregistrés sur les exercices antérieurs en transferts de charges pour 1 955 euros.

À noter qu'une modification a été apportée à la colonne du 31/12/2024 dans la plaquette 2025 par rapport à celle publiée en 2024, concernant les postes suivants :

BILAN		
Passif - Dettes	31/12/**2024** - ANC 2023-03 (publiés)	31/12/**2024** (publiés)
- Autres dettes		26 623
- Dettes fiscales et sociales	26 623	

COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	31/12/**2024** - ANC 2023-03 (publiés)	31/12/**2024** (publiés)
- Autres produits		4 588
- Ressources liées à la générosité du plublic	4 588	
Charges d'exploitation	31/12/**2024** - ANC 2023-03 (publiés)	31/12/**2024** (publiés)
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		415
- Autres achats non stockés		257 378
- Services extérieurs		22 729
- Autres services exterieurs		25 285
- Autres achats et charges externes	305 807	
- Charges sociales		61 437
- Autres charges de personnels		1 758
- Cotisations sociales	63 195	

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, du plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnels morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissement et dépréciation de l'actif :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les logiciels et le matériel de bureau sont amortis sur une durée de 3 années. Le mobilier est amorti sur une durée de 3 à 8 années.

Créances :
Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :
En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :
La valorisation du bénévolat au titre de l'année 2025 s'élève à 33 930 euros.

Ce montant correspond à l'action bénévole de 12 personnes physiques, représentant une durée totale de 1 220,50 heures valorisées à 27,80 euros.

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 650			9 650
Immobilisations corporelles	36 761	4 897		41 658
Immobilisations financières				
TOTAL	**46 411**	**4 897**		**51 308**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres immobilisations incorporelles	7 600	2 050		9 650
TOTAL I	7 600	2 050		9 650
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	18 053	5 959		24 012
Mobilier	2 717	1 102		3 819
TOTAL II	20 770	7 061		27 831
TOTAL GENERAL (I+II)	**28 370**	**9 111**		**37 481**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	17 270	17 270	
TOTAL	**17 270**	**17 270**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Subventions/financements	101 637
Autres produits à recevoir	541
TOTAL	102 178

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	260 263	-1 462			258 801
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 462	1 462		26 746	-26 746
Situation nette	**258 801**			**26 746**	**232 055**
Subventions d'investissement	10 776		3 638	7 289	7 126
TOTAL	**269 577**		**3 638**	**34 034**	**239 181**

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	156	156		
Fournisseurs	7 053	7 053		
Dettes fiscales et sociales	24 540	24 540		
Produits constatés d'avance	32 550	32 550		
TOTAL	**64 299**	**64 299**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	6 333
Dettes fiscales et sociales	4 824
Autres dettes	
TOTAL	**11 157**

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'investissement

Au cours de l'exercice 3 638 euros ont été perçus au titre de subvention d'investissement de la part du Conseil Régional Centre Val de Loire.

Les investissements financés en 2025 à hauteur de 80 % par la subvention correspondent à du matériel informatique.

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au rythme des dotations aux amortissements comptabilisées.

Au 31 décembre 2025, le total des subventions d'investissement s'élève à 25 228 euros, le total des subventions d'investissement reprises au résultat s'élève à 18 102 euros, le total des subventions d'investissement virés au résultat en 2025 s'élève à 7 289 euros.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention		Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Conseil Rég CVDL	Conv verte - Biodiv		136 399	40 598		
DREAL	Seevac + Sebrinal		28 669			
DREAL	Objectifs Mares		56 977		5 550	
DREAL	Fonds Vert 1TB		39 048	5 265		
AELB	CP + SDAGE		45 169	21 252		
AELB	Fonds Vert		147 744	16 662		
ADEME	Bois Energie		14 498	10 754		
DRAJES	Transition écolo		16 121			
FONJEP	Conseil association		7 107	7 107		
	TOTAL		**491 732**	**101 637**	**5 550**	

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros.

En présence d'un seul salarié cadre dirigeant, l'information n'est pas communiquée, s'agissant d'une information confidentielle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	2	
TOTAL	**6**	**0**

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €